



# PLAN D'AFFECTATION VILLAGE ANCIEN



0 m 50 m ECHELLE 1:1'000

1 2

Approuvé par la Municipalité de Chamblon  
dans la séance du : 25.05.2020

Le Syndic : [Signature]  
La Secrétaire : [Signature]

Soumis à l'enquête publique  
du : 01.07.2020

au : 02.08.2020  
Le Syndic : [Signature]  
La Secrétaire : [Signature]

3 4

Soumis à l'enquête publique complémentaire  
du : 30.06.2022

Le Syndic : [Signature]  
La Secrétaire : [Signature]

Adopté par le Conseil général de Chamblon  
dans ses séances du : 2023

Le Président : [Signature]  
Le Secrétaire : [Signature]

5 6

Approuvé par le Département compétent  
le : 14 FEV. 2024

La Chef de Département : [Signature]

Entré en vigueur  
le : 14 FEV. 2024

Janvier 2023  
2015B-PPA Village ancien-230116

urbaplan

**LEGENDE**

- Périmètre du plan partiel d'affectation
- Aires bâties
  - Aire d'implantation des constructions
  - Front d'implantation obligatoire
  - Bâtiment à conserver
  - Bâtiment bien intégré
  - Bâtiment pouvant être démolé et/ou reconstruit
  - Bâtiment contemporain
- Aires libres
  - Aire de dégagement
  - Aire des espaces extérieurs
  - Objet répertorié au recensement architectural
  - Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir
- Autres dispositions
  - Cheminement piéton public

Source : Géodonnées Etat de Vaud  
 Etabli sur la base des données cadastrales du 28 mars 2022  
 fournies par :  
**Jaquier Pointet SA**  
 Géomètres brevetés  
 1401 Yverdon-les-Bains  
 Authentifié, le : 26.06.2023  
 L'ingénieur géomètre breveté

